

PHOTO 2021

ZOOM

en COUSERANS

PROGRAMME D'EXPOSITIONS
PHOTOGRAPHIQUES
« PAYSAGE(S) EN BÂSCULE »

APPEL À PROJET



1. contexte

Le Zoom photographique est un programme d'expositions sur l'ensemble du Couserans, dans les médiathèques, au Château de Seix, dans Le Bus – espace culturel mobile et dans d'autres lieux dédiés ou non du territoire. Il est initié par l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans et coordonné par le Bus – espace culturel mobile, en partenariat avec le Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Il se développera en 2021 selon plusieurs axes :

- Dans les médiathèques : Valorisation et accompagnement de photographes ariégeois (ou « liés » à l'Ariège).
- Au Château de Seix : Restitution de projets de résidence et d'action culturelles menés sur le territoire (et valorisation des partenariats avec d'autres structures dédiées à l'image en région).
- Dans Le Bus – espace culturel mobile : Soutien aux photographes émergents, régionaux et/ou nationaux.

2. l'appel à projet et le programme d'expositions

Cet appel à projet porte uniquement sur le premier axe, dont l'objectif est d'accompagner des photographes nourrissant des liens avec l'Ariège (lieu d'inspiration ou de résidence), en leur permettant d'exposer tout au long de l'année dans 7 médiathèques « têtes de réseau » du Couserans.

Ce volet du Zoom doit répondre aux objectifs :

- Valorisation de la création photographique émergente sur le département
- Développement d'actions de médiation entre le public et les photographes
- Accompagnement des photographes vers une professionnalisation
- Développement territorial dans le domaine des arts visuels et de la photographie

Ce volet se décline en différentes possibilités d'exposition dans 7 médiathèques du réseau de lecture.

Ces expositions seront étudiées en fonction du lieu. En effet, la typologie des médiathèques étant très variée, les capacités d'exposition et les contraintes d'accrochage le sont aussi.

C'est pourquoi, la scénographie d'exposition (mise en espace, nombre de tirages et format) est à construire avec l'artiste, au regard du lieu choisi pour son exposition par le comité de sélection.

En réponse à cet appel à projet, 7 photographes seront donc sélectionnés pour montrer leur travail dans un de ces lieux et participer à une rencontre avec les habitants.

Pour ceux d'entre eux qui le souhaitent, un accompagnement à la professionnalisation de leur travail leur sera proposé par Le Bus – espace culturel mobile.

3. la thématique

En 2021, la question du paysage sera le fil conducteur de la programmation, sous l'intitulé «Paysages en bascule».

Loin d'une vision « carte postale » d'un paysage figé et irrévocable, comment les photographes d'aujourd'hui - tout en se servant d'un outil qui a le pouvoir de fixer les choses - arrivent à traiter du paysage dans son devenir, à cartographier ses zones de flou, à révéler ce qu'il y a en lui de passager ? Et comment proposent-ils ainsi à notre regard des images faites d'incertain et de provisoire, à partir de ces paysages que l'on cherche constamment depuis des siècles, à cadrer, à composer, à ordonner ?

S'émancipant du point de vue unique et extérieur de l'observateur, les photographes de cette programmation ont tous choisis d'adopter une posture pour laquelle le paysage est vécu de l'intérieur et, par conséquent multiple, fragmenté, momentané et mouvant. Que la démarche soit documentaire ou plus plasticienne, le regard porté n'est ni passéiste, ni prédicateur, mais cherche plutôt à développer une esthétique du précaire et du fugitif, à saisir ce point de bascule, comme une poétique du monde qui vient, au travers de l'idée que l'on se fait du paysage.»

NB: Les projets sélectionnés en priorité seront ceux qui s'inscriront de manière singulière dans cette thématique, à appréhender dans son sens le plus large, englobant tout autant les pratiques documentaires que plus plasticiennes, à partir du moment où elles affirment une démarche artistique.

4. la candidature

Peuvent participer à cet appel à projet, tout photographe amateur ou confirmé, résidant ou ayant un lien fort avec le département de l'Ariège.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique (portfolio) présentant la production du photographe dans son ensemble (travail réalisé ou en cours).
- Une ou deux séries photographiques répondant à la thématique « Paysages en bascule ». NB : ces séries ne doivent pas dépasser 20 images maximum chacune et sont à transmettre soit

sous forme de portfolio pdf, soit sous forme d'envoi WeTransfer en portant une attention au poids des images adapté à une transmission internet.

- Une lettre d'intention décrivant la proposition d'exposition et incluant une présentation de la/les séries photographiques proposées.

NB : Le respect de ces éléments de candidature est important pour faciliter la lecture du travail de chaque photographe et la sélection des dossiers.

NB : La candidature attendue ne nécessite pas forcément pour le photographe de produire une nouvelle série d'images spécifiquement pour cet appel à projet. Les séries déjà réalisées par le photographe sont tout à fait acceptées, le caractère nouveau ou ancien de la production présentée, n'étant pas un critère qui influencera le comité de sélection.

**L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 23 janvier 2021, uniquement par mail, à l'adresse suivante : zoom.photo@couserans-pyrenees.fr
Spécifier dans l'objet : Appel à projet Zoom Photographique / Médiathèques**

5. livrables attendus et financement

Chaque photographe devra présenter une ou deux séries de photographies répondant à la thématique « Paysages en bascule » qui structure le projet Arts Visuels sur le territoire en 2021. Le jury décidera pour quel lieu d'exposition, il le sélectionne :

Sera attribué à chaque photographe un honoraire de droits d'exposition de 500€. Les tirages sont à la charge du photographe, par ailleurs, si celui-ci en fait la demande, au lieu de bénéficier d'un honoraire d'exposition, l'organisateur peut prendre en charge directement l'impression des tirages pour un montant ne dépassant pas les 500€.

Chaque photographe fournit également un diaporama au format numérique qui sera visionné lors d'une rencontre avec le public (ce diaporama peut porter sur l'ensemble ou une partie de son travail), ainsi qu'**un visuel au format numérique** en bonne qualité à des fins de communication (papier et internet).

6. droit d'auteur

En accord avec le code de la propriété intellectuelle (article LIII-1), les tirages appartiennent au photographe à qui ils sont restitués en fin d'exposition. Aussi pour donner un cadre juridique au projet, **un contrat de cession de droits de représentation sera signé entre le photographe et l'organisateur.**

7. diffusion

Les expositions se dérouleront dans les médiathèques tête-de-réseaux suivantes : Massat, Seix, La Bastide de Serou, Lorp-Sentaraille, St Giron, Fabas et Castillon-en-Couserans.

La durée d'exposition est de 2 mois.

Le programme d'exposition du Zoom photographique sera échelonné sur l'année 2021, entre le mois de mars et de décembre et, suite à la commission de sélection, les lieux et le calendrier d'expositions sera annoncé aux photographes sélectionnés.

En plus, chaque photographe qui le souhaite aura la possibilité de voir son travail valorisé sur la galerie numérique de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées (<https://couserans-pyrenees.fr/expositions/>)

8. sélection

Un comité de sélection analysera les candidatures. Il sera composé :

- du groupe d'acquisition « arts »,
- des responsables des médiathèques ainsi que de la directrice du réseau de lecture,
- de la responsable du Bus- Espace Culturel Mobile,
- d'élus de la Commission Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées,
- de membres de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle en Couserans,
- du directeur du Pôle Culture de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et de la directrice du Patrimoine,
- ainsi que d'un photographe professionnel invité dans le cadre de la saison arts visuels 2020.

L'analyse des candidatures se fera sur la base des critères suivants :

- Lieu de résidence en Ariège ou lien fort avec le département.
- Capacité à soulever des questionnements en lien avec la thématique « Paysages en bascule ».
- Originalité et intention artistique de la démarche photographique*.
- Respect des éléments demandés pour la candidature.

* Sont prises en compte toutes démarches photographiques, plasticiennes autant que documentaires, dans la mesure où elles affirment une intention artistique, c'est-à-dire qu'elles portent un intérêt fort pour le médium photographique. En effet le médium photographique ne doit pas être seulement un moyen pour servir un propos mais doit être au cœur des enjeux de la production.

Pour mieux appréhender ce critère, possibilité de se référer aux ouvrages du fonds photo réparti sur l'ensemble des médiathèques du territoire, ainsi qu'à la galerie numérique du site de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées (<https://couserans-pyrenees.fr/expositions/>)

9. **accompagnement par le Bus-espace culturel mobile**

Le Bus -espace culturel mobile s'engage auprès des photographes sélectionnées qui le souhaitent, à réaliser un accompagnement professionnel consistant, en fonction de la personne et de ses besoins :

- une réunion d'information collective sur le statut du photographe – auteur.
- Un rendez-vous personnalisé autour de la lecture de portfolio, de conseils sur le développement d'outils de communication et de diffusion de la production.
- Valoriser leur travail au sein d'un réseau de partenaires plus large.
- Des informations administratives pour la structuration d'une activité artistique.

10. **calendrier**

- Lancement de l'appel à projet : **lundi 23 novembre 2020, à midi.**
- Limite de dépôt des candidatures : **vendredi 23 janvier 2021**
- Réunion du comité de sélection : **vendredi 5 février 2021**
- Dépôt des images et/ou montage de l'exposition : **au cas par cas en fonction du lieu et du calendrier.**